

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juillet 2007

TRAVAIL, EMPLOI, POUVOIR D'ACHAT - (n° 4)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 73

présenté par
M. Carrez, Rapporteur général
au nom de la commission des finances

ARTICLE 6

Dans l'alinéa 10 de cet article, après le mot :

« capital »,

insérer les mots :

« initial ou aux augmentations de capital ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'amendement n° 72.